

50 ans de l'application de la Loi sur les mesures de guerre;

**LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'ENTÊTE À NE PAS PRÉSENTER D'EXCUSES  
AUX QUÉBÉCOIS INJUSTEMENT ÉCROUÉS**

OTTAWA, le 3 novembre 2020 – En refusant de présenter des excuses officielles aux 497 Québécoises et Québécois qui ont injustement subi les conséquences de l'application injustifiée de la Loi sur les mesures de guerre en octobre 1970, le gouvernement Trudeau perpétue encore aujourd'hui une injustice historique grave commise envers la nation québécoise et fait preuve d'un manque total de compassion. C'est ce qu'a déclaré le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, au terme du vote sur la motion présentée par le Bloc Québécois, qui a eu lieu le 2 novembre dernier. «Le premier ministre Trudeau est pourtant prompt à faire preuve de contrition lorsque cela sert ses desseins politiques et s'inscrit dans cette perspective multiculturaliste qu'il privilégie. Les seuls, en fait, auxquels le parti libéral fédéral a toujours refusé de présenter des excuses sont les Acadiens, les Métis et les Québécois! Et pour ajouter l'insulte à l'injure, Justin Trudeau ne s'est même pas donné la peine de se présenter au vote, laissant à ses députés de devoir porter l'odieux de cette inique décision», de déplorer M. Bergeron.

«Le vote de la Chambre des communes est sans surprise, mais quand même décevant. La ligne de fracture est claire entre la nation québécoise et les provinces canadiennes. Les députés de la Chambre des communes ont adhéré à une version de l'histoire au Canada qui semble au mieux biaisé. Le fondement de ce mensonge institutionnel est à l'effet que la Loi sur les mesures de guerre a été promulguée en réponse à l'enlèvement et à l'assassinat de Pierre Laporte (que nous condamnons et déplorons sans équivoque) et pour contrer une insurrection armée de 3 000 personnes, dirigée par rien de moins que René Lévesque, Claude Ryan et Guy Rocher, entre autres. Évidemment, tel que la GRC l'avait bien dit au Premier ministre Trudeau, tout cela est faux. La mort de Pierre Laporte a suivi la promulgation, non pas précédé. Elle sert encore aujourd'hui de prétexte pour justifier l'injustifiable, soit la suspension des libertés civiles. On oublie trop souvent que la loi contient le mot "guerre". Quelle guerre? Contre qui? Nous allons acheminer une lettre ouverte aux anglophones des provinces canadiennes afin de tenter de renverser, un peu et temporairement peut-être, cette lecture mal intentionnée de l'histoire qui alimente une forte hostilité à l'encontre du droit à l'autodétermination dont se revendique le Québec. Les Québécois et les Canadiens n'en seront ensuite que meilleurs amis, quels que soient nos choix futurs», a pour sa part déclaré le chef du Bloc Québécois, M. Yves-François Blanchet.

Rappelons que, le 16 octobre 1970 et dans les jours qui ont suivi, des soldats canadiens et des policiers ont fait irruption dans des milliers de foyers québécois à la pointe des mitraillettes pour procéder à des perquisitions et des arrestations. Près de 500 citoyens innocents ont été arrêtés sans mandat et des dizaines de milliers d'autres ont été interpellés, si bien que, 50 ans plus tard, plusieurs en conservent un traumatisme profond. Le 29 octobre dernier, jour du dépôt de la motion, Stéphane Bergeron s'était directement adressé au fils de celui qui était alors premier ministre du Canada et qui avait donc autorisé la mise en œuvre des mesures de guerre pour lui demander de rendre justice aux victimes, mais en vain, comme on a pu le voir... «N'est-ce pas Justin Trudeau qui a déclaré qu'on pouvait remettre en question l'héritage de chacun de ses prédécesseurs, y compris son père? On voit bien qu'il y a une marge entre les bonnes intentions affichées et leur application tangible... On n'a cessé d'ânonner, pour tenter de justifier ce refus de présenter des excuses, que la motion aurait dû rappeler le souvenir de toutes les victimes d'octobre 1970, particulièrement de Pierre Laporte. Le fait est que les seules auxquelles on n'ait jamais prêté la moindre attention sont les victimes de l'application disproportionnée des mesures de guerre. Et la décision des conservateurs de joindre leurs voix à celles des libéraux est tout aussi étonnante. Le premier ministre conservateur Brian Mulroney n'avait-il pas aboli la Loi sur les mesures de guerre telle qu'elle existait toujours quelques temps après son accession au pouvoir, indiquant ainsi qu'elle lui apparaissait inopportune? Comme quoi, au fond, lorsqu'il est question du Québec, libéraux et conservateurs finissent toujours par s'entendre comme larrons en foire... Bonnet blanc, blanc bonnet, quoi!», de dénoncer le député de Montarville.

«Au cours des dernières années, le gouvernement canadien n'a pourtant pas manqué de présenter des excuses à plusieurs reprises, qu'on pense aux Canadiens d'origine japonaise injustement incarcérés durant la Seconde Guerre mondiale. Justin Trudeau a aussi promis des excuses analogues à la communauté italienne, à laquelle un sort semblable avait été réservé durant ce même conflit. Il a aussi présenté des excuses, entre autres, à une Première nation de l'Ouest pour des pendaisons survenues après des condamnations pour meurtres. Or, en grattant un peu, on découvre que le pipeline *TransMountain*, dont le gouvernement libéral a fait l'acquisition, traverse le territoire de cette Première nation... Il est donc légitime de se demander pourquoi les quelque 497 victimes de l'application injustifiée des mesures de guerre n'ont toujours pas droit à ce même traitement... Ce traitement différencié réservé aux victimes, en fonction de leur origine, en dit long sur la conception étriquée qu'entretient Justin Trudeau par rapport à la notion du vivre ensemble. J'y perçois, en outre, une regrettable indifférence à l'égard des sévices qu'ont réellement subi les victimes des mesures de guerre et des traumatismes que plusieurs en conservent toujours», s'indigne Stéphane Bergeron.

– 30 –

**Source:** Pascale Guilbault, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ [pascale.guilbault.349@parl.gc.ca](mailto:pascale.guilbault.349@parl.gc.ca)

☎ 450 922-BLOC (2562)